



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 7 MARS 2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi sept mars deux mille seize, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Madame Manon Cadieux, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant le quorum du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale, monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal et monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement.

Absente : Madame la Conseillère Mireille Campeau.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**16-03-050 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

**16-03-051 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} février 2016 soit approuvé.

16-03-052

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – FÉVRIER 2016**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1600014 à D1600039, totalisant 9 149,08 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 29 février 2016;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros CP1600058 à CP1600114, totalisant 89 930,53 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 29 février 2016;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

16-03-053

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- De la Direction générale des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire approuvant le règlement d'emprunt 15-165 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour des travaux de réfection de chemin et de pavage au Lac Gravel.
- Réception d'une subvention de 33 000 \$ du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2015.
- Lettre de remerciements de l'Association des résidents et riverains du Lac Gravel concernant l'octroi d'une aide financière pour les analyses physicochimiques, les coliformes et les entérocoques du Lac Gravel.

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, quatre (4), étaient présents. Aucune question, seulement de l'information.

Le point 21 – Club de motoneige Pitman – Circuit Mont-Saint-Michel; est discuté avec les citoyens. La Municipalité est favorable à des discussions avec le conseil d'administration du Club de motoneige Pitman afin que les motoneigistes puissent circuler en toute sécurité dans les sentiers sur le territoire de la Municipalité.

POINT 8
DÉPÔT – LIMITES DU PÉRIMÈTRE URBAIN – RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information et discussion à chacun des membres du conseil, le plan de révision des limites du périmètre urbain du territoire de la Municipalité dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de 3^e génération.

16-03-054

POINT 9
PERMIS DE VOIRIE – ENTRETIEN ET RACCORDEMENT ROUTIER – MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2016 et qu'elle autorise Madame Manon Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.
2. La Municipalité de Mont-Saint-Michel s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

16-03-055

POINT 10
MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 16-01-019 – DEMANDE À LA CPTAQ – DOSSIER : DENIS LUSSIER – ESPACES APPROPRIÉS DISPONIBLES

ATTENDU QUE par sa résolution 16-01-019 la Municipalité de Mont-Saint-Michel appuyait la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le projet de construction de mini-entrepôts présenté par monsieur Denis Lussier;

ATTENDU QUE la Municipalité avait omis d'inscrire la superficie approximative dudit projet;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour l'aliénation de 90 000 pieds carrés (300' X 300') du lot 2-P – Rang 3 – Canton Décarie;

ATTENDU QUE le périmètre urbain est ceinturé par les zones agricoles et que ledit projet pourrait être situé en zone rurale et que celle-ci est située en dehors de l'axe routier principal qui est favorable à un tel projet;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la demande de monsieur Denis Lussier à l'égard de sa demande visant l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une partie du lot 2-P - Rang 3 – Canton Décarie, soit une superficie de 90 000 pieds carrés, afin de réaliser le projet de construction de mini-entrepôts, le tout conforme aux règlements municipaux.

16-03-056

POINT 11
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT – PROJET : STATION DE LAVAGE DE BATEAUX

ATTENDU le programme d'aide financière de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement pour l'année 2016;

ATTENDU QUE d'importants dommages sont causés à l'environnement par le transport de plantes nuisibles d'un plan d'eau à un autre;

ATTENDU QU'une des façons efficaces de contrer la propagation desdites plantes est le nettoyage des embarcations et de ses accessoires qui se déplacent d'un plan d'eau à un autre;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire faire faire la construction d'une station de lavage de bateaux au Lac Gravel afin d'éviter l'introduction d'espèces indésirables sur notre plan d'eau, comme le myriophylle à épi et/ou toutes les espèces exotiques envahissantes;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel demande à la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle une aide financière, pour l'année 2016, dans le cadre d'un projet de construction d'une station de lavage de bateaux à son quai municipal au Lac Gravel.
2. Monsieur Luc Marcotte, inspecteur en bâtiment et en environnement, soit, et il est par les présentes, autorisé à signer la demande d'aide financière ainsi que tous documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel.

16-03-057

POINT 12
AUGMENTATION DE LOYER – LOCAL DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU la demande d'augmentation pour le loyer du local de la bibliothèque municipale au 73-A, rue Principale, datée du 16 février 2016;

ATTENDU que le bail de location se termine le 31 mai 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel désire renouveler ledit bail de location pour deux (2) ans;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité accepte la demande d'augmentation de loyer du local de la bibliothèque municipale, au 73-A, rue Principale, qui passera de 300 \$ par mois à 325 \$ par mois, et ce au 1^{er} juin 2016.
2. La Municipalité renouvelle ledit bail pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2018.

16-03-058

POINT 13
DEMANDE D'APPUI AU SYSTÈME D'ÉDUCATION PUBLIC QUÉBÉCOIS

ATTENDU le dépôt le 4 décembre 2015 du Projet de loi n° 86 intitulé « *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* »;

ATTENDU QUE le Projet de loi n° 86 a pour objectif de rapprocher l'école des lieux de décision et assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;

ATTENDU QUE le Projet de loi n° 86 était attendu depuis plus d'une année et propose des changements importants au regard de l'organisation et de la gouvernance des commissions scolaires et des établissements sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 86 propose l'abolition de la démocratie scolaire ainsi que la disparition d'un gouvernement local qui donne une voix décisionnelle aux citoyens du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires est redevable de ses décisions à la population;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN) est le deuxième plus gros employeur de la MRC avec un budget de plus de 67 M\$ et plus de 800 employés à temps plein ainsi qu'elle scolarise plus de 3 500 élèves jeunes et 800 adultes dans 17 municipalités en milieu défavorisé et à faible densité de population;

ATTENDU les signes distinctifs de la CSPN et son portrait de persévérance et de réussite, notamment en termes de très bons résultats de ses élèves, de ses frais d'administration les plus bas possible et de son taux d'efficacité élevé qui en fait une commission scolaire de référence;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la CSPNB est formé d'une majorité de commissaires qui sont également parents et qui représentent tous les milieux et tous les élèves de son territoire;

ATTENDU l'importance de faire valoir les pertes engendrées par le Projet de loi n° 86 au regard de l'autonomie locale et du pouvoir d'affirmation de l'identité d'une région en éducation;

ATTENDU le souci de la CSPN de maintenir en fonction les petites écoles de village;

ATTENDU l'importance des relations entre la CSPN et ses 17 partenaires municipaux;

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil :

- 1.- De prendre position en faveur du succès et de la vitalité du système d'éducation publique en lui octroyant un financement adéquat.
- 2.- De prendre position en faveur du maintien des instances démocratiques qui favorisent une représentation équitable de toute la population.
- 3.- De demander que les élections scolaires soient associées aux élections municipales afin de favoriser la participation de la population.
- 4.- D'acheminer la présente résolution au ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), monsieur Sébastien Proulx, et au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard.

16-03-059

POINT 14

DON ET RENOUVELLEMENT DE COMMANDITE – PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-LIÈVRE – COMMUNAUTÉ SAINT-MICHEL – ANNÉE 2016

ATTENDU la demande de commandite pour le feuillet paroissial pour l'année 2016 de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel;

ATTENDU la demande de remboursement des taxes foncières représentant un don à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel renouvelle sa commandite de 80 \$ pour l'année 2016 à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel, pour la publication du feuillet paroissial.
2. Qu'un don de 836,65 \$ soit fait à la Paroisse Notre-Dame-de-la-Lièvre – Communauté Saint-Michel, représentant la somme équivalente au montant total des taxes foncières 2016, pour la partie imposable du presbytère.

16-03-060

POINT 15

DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

ATTENDU le mauvais état de la chaussée à divers endroits sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Michel;

ATTENDU QUE la Municipalité a débuté, à l'automne 2014 des travaux majeurs de réparation de chaussée sur la montée du Lac Gravel, le chemin Tour-du-Lac Gravel, le Rang 4 - Gravel et le Rang 1 - Moreau;

ATTENDU QUE la Municipalité désire poursuivre en 2016 les travaux de réparation de chaussée et de pavage sur lesdits chemins;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité adresse une demande de subvention, dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) », au député de Labelle, monsieur Sylvain Pagé, afin de réaliser des travaux majeurs sur les chemins de la Municipalité pour l'année 2016 soit :

- Montée du Lac Gravel
- Chemin Tour-du-Lac-Gravel
- Rang 4 – Gravel
- Rang 1 - Moreau

Qu'un dossier expliquant la nature des travaux à réaliser soit transmis au député et au ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

16-03-061

POINT 16
MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS COMPTABLES – REDDITION DE COMPTES 2015 – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité doit produire une déclaration de reddition de comptes pour les sommes reçues en 2015 dans le cadre du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local » du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est proposé par : André Trudel
 Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La firme « Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. », société de comptables professionnels agréés, soit mandatée afin de compléter l'annexe « B » attestant l'usage des compensations reçues dans le cadre du « Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local ».

16-03-062

POINT 17
APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – PROCLAMATION : AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

ATTENDU QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

ATTENDU QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

ATTENDU QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

ATTENDU QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est le « *Mois de la jonquille* » et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le « *Mois de la jonquille* » pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le mois d'avril soit décrété le « Mois de la jonquille » et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

16-03-063

**POINT 18
PROLONGEMENT DE CONTRAT – PATINOIRE – SAISON HIVERNALE
2015-2016**

ATTENDU QUE le contrat de travail du gardien et préposé à l'entretien de la patinoire et surveillant à la glissade pour la saison hivernale 2015-2016 avait une durée d'environ 10 semaines, soit 60 jours;

ATTENDU QUE la saison a débuté le 27 décembre 2015 et devait se terminer le 5 mars 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité désire prolonger d'une semaine les activités à la patinoire, soit jusqu'au 12 mars 2016;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise la prolongation d'une semaine les activités à la patinoire et autorise qu'un montant de 600 \$ soit payé à mesdames Natacha Lepage et Cindy Tassé, pour l'entretien et la surveillance de la patinoire, le tout tel que prévu au contrat signé le 8 décembre 2015.
2. Une lettre de félicitations leur soit transmise pour les services rendus.

16-03-064

**POINT 19
FORMATION – SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL**

ATTENDU QUE la Municipalité, par sa résolution 16-01-017, autorisait la formation de deux employés au cours de « Secouriste en milieu de travail »;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'inspecteur municipal suivre cette formation;

ATTENDU QU'une subvention de la CSST est octroyée à la Municipalité pour cette formation;

ATTENDU QUE la Municipalité

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité inscrit l'inspecteur municipal, monsieur Jacquelin Millette, à la formation au cours de secourisme en milieu de travail qui aura lieu les 13 et 14 avril prochains à Mont-Laurier.
2. La directrice générale soit autorisée à payer les frais d'inscription au montant de 119,57 \$, taxes incluses, par participant, et à défrayer les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

16-03-065

POINT 20

AUTORISATION DE PAIEMENT – TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE – GROUPE QUÉBECO – PROJET F-1415198

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d’emprunt 15-163 pour des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité est admissible à l’aide financière du MAMOT dans le cadre du programme « PRIMEAU » pour ledit projet;

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-09-131 la Municipalité a octroyé le contrat des travaux de mise à niveau des installations de production et de distribution d’eau potable à « Groupe Québéco inc. »;

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l’unanimité du conseil que :

1. La Municipalité de Mont-Saint-Michel autorise le paiement à « Groupe Québéco inc. » tel que décrit au décompte progressif 05, préparé par les Consultants SM inc., daté du 24 février 2016, au montant de 148 886,63 \$, taxes incluses.
2. Cette dépense soit imputée au règlement numéro 15-163.

POINT 21

DOSSIER : CLUB DE MOTONEIGE PITMAN – TERRITOIRE DE MONT-SAINT-MICHEL

Ce point a été discuté à la période de questions.

16-03-066

POINT 22

DOSSIER : COMITÉ DES SPORTS ET LOISIRS DE MONT-SAINT-MICHEL – PROJETS CULTURELS

ATTENDU QUE le « Comité des Sports de Mont-Saint-Michel » est un organisme sans but lucratif enregistré en bonne et due forme et composé de bénévoles dont la mission est de promouvoir l’implication citoyenne dans des activités, principalement en collaborant avec la Municipalité de Mont-Saint-Michel pour le développement d’activités et d’événements rassembleurs de culture, sports et de loisirs;

ATTENDU QUE monsieur le conseiller, Pascal Bissonnette, désire former un comité de bénévoles afin d’organiser des activités culturelles, sportives et de loisirs;

ATTENDU QUE l’organisation de la vie culturelle a accès à des ressources gouvernementales nationales et régionales à la condition que les projets s’inscrivent dans la politique culturelle de la MRC d’Antoine-Labelle dont la Municipalité de Mont-Saint-Michel fait partie;

ATTENDU QUE le comité de bénévoles pourrait faire des demandes de subventions au nom du « Comité des Sports de Mont-Saint-Michel »;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité mandate le conseiller, Pascal Bissonnette, pour procéder à la formation d'un comité de bénévoles qui siègerait sur l'organisme « Comité des Sports de Mont-Saint-Michel » afin d'organiser des activités culturelles, sportives et de loisirs sur le territoire de la Municipalité.

POINT 23
VARIA – PAROLE AU CONSEIL

Aucun point.

16-03-067

POINT 24
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 20 h 55.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale